

MAIRIE de GEAY

17250

.....

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N° 2022- 051**

☎ : 05.46.95.61.09 📧 : 05.46.95.32.40

Le Maire de la commune de GEAY,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article L 2213-1 et L 2213-4 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 "Signalisation" et R225 "Pouvoirs du Maire",

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 131 et suivants,

Vu la demande formulée le 27 avril 2022 par l'Entreprise CIRCET – 1-3 rue Pierre Marie Touboulic – 17300 ROCHEFORT

Vu les travaux de remplacement et recalage des poteaux TELECOM pour le déploiement CMTHD.

**Considérant que** l'intérêt majeur de la sécurité justifie pleinement l'interdiction, l'alternat ou la déviation temporaire de l'usage de l'ensemble des voies de la commune,

**ARRETE**

**Article 1** : La commune de Geay autorise l'Entreprise MMP GROUP représentée par Mr Fernando SOUSA, sous-traitant de l'Entreprise CIRCET à effectuer les travaux de remplacement et recalage des poteaux TELECOM pour le déploiement CMTHD.

**Article 2** : Les travaux se dérouleront du 11 mai 2022 au 10 novembre 2022 (180 jours calendaires) sur l'ensemble de la commune de Geay.

**Article 3** : La signalisation règlementaire d'interdiction de circuler et de stationner sera mise en place par l'Entreprise CIRCET – 1-3 rue Pierre Marie Touboulic – 17300 ROCHEFORT, chargée des travaux, pour permettre l'application de la présente disposition.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

l'Entreprise CIRCET – 1-3 rue Pierre Marie Touboulic – 17300 ROCHEFORT

Fait à Geay, le 28 avril 2022

Le Maire,  
Jacky MICHAUD

 